



Municipalité de Saint-Cuthbert Bulletin municipal

1- Projection du film : LES INDIENS, L'AIGLE et le DINDON

Grande première dans la région de
Lanaudière

QUAND : Dimanche, le 12 février à 14 h
OÙ : La salle Chevalier de Lorimier
(Salle municipale)

Du 12 au 20 février 2017, neuf événements dans sept municipalités d'autréennes ainsi que dans la communauté atikamekw de Manawan mettront à l'honneur la projection du documentaire Les indiens, l'aigle et le dindon et discussions. Cette tournée est un espace de diffusion culturelle et de rencontres créé entre la population et deux artistes de la région. Iphigénie Marcoux-Fortier, cinéaste documentaire lanauoise, et Sipi Flamand, leader et artiste atikamekw-nehirowisiw, ont collaboré à plusieurs reprises, développant ainsi une relation d'amitié porteuse.

Coréalisé en 2014, par les cinéastes documentaire Iphigénie Marcoux-Fortier et Karine van Ameringen, le documentaire Les indiens, l'aigle et le dindon a déjà été diffusé sur les écrans de plusieurs festivals nationaux et internationaux. Grâce à l'acquisition par TV5 Monde, le film se verra aussi TRADUIRE DANS UNE VINGTAINE DE LANGUES ET DIFFUSER DANS PLUS DE 150 PAYS au cours des années à venir. La tournée d'autréenne du documentaire s'inscrit dans une volonté de favoriser l'accessibilité à la culture à la population lanauoise et de stimuler la réflexion identitaire tout en mettant l'accent sur la richesse de la diversité culturelle existant dans cette région.

Voici le synopsis du film : Ayant fait leurs premières armes auprès du Wapikoni mobile, Samian, Melissa Mollen Dupuis, Marie-Pier Ottawa, Kevin Papatie et Raymond Caplin ont développé des démarches originales de cinéastes et de musiciens. Dans le film Les Indiens, l'aigle et le dindon comme dans leur vie, ces jeunes redéfinissent ce qu'est être un «

indien » aujourd'hui et s'approprient la création pour construire une nouvelle image d'eux-mêmes, entre tradition et modernité.

2- La MRC expose ses programmes aux organismes

La Municipalité régionale de comté (MRC) de D'Autray a récemment convié les organismes à but non lucratif, les coopératives non financières et les organismes des réseaux de l'éducation, de la santé, de la culture, de l'environnement, du patrimoine ou des services sociaux de son territoire, **le jeudi 23 février prochain, à une rencontre au sujet de sa Politique de soutien aux projets structurants.**

Tenue dans la salle des maires de la MRC dès 15 h, la séance d'information consistera en une présentation détaillée des outils financiers à la disposition des promoteurs. Le Programme d'aide aux collectivités (PAC) rurales, le Programme d'aide à la promotion touristique, le Programme d'appui aux projets et événements récurrents, le Programme de mise en valeur et entretien des infrastructures récréotouristiques et le Programme d'aide au développement des infrastructures d'accueil industrielles et technologiques font partie de la liste.

Les personnes souhaitant y participer doivent confirmer leur présence avant le 21 février auprès de M. Sébastien Proulx, agent de communication de la MRC, par téléphone aux (450) 836-7007 poste 2528 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : sproux@mrcautray.qc.ca.

La Politique de soutien aux projets structurants émane du Fonds de développement des territoires mis sur pied par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Ainsi, la MRC de D'Autray lance annuellement quatre appels de projets. La date limite de l'appel en cours a été fixée au 15 mars prochain.



Municipalité de Saint-Cuthbert Bulletin municipal

En tout temps, la description des programmes est disponible sur le site Internet de la MRC au www.mrcautray.qc.ca sous l'onglet Économie.

3- MRC : Culture et patrimoine

Contractuel en communications

Mise en contexte : Dans le cadre de son entente de développement culturel 2017 avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec, la MRC de D'Autray souhaite optimiser ses outils de promotion culturelle et développer de nouveaux produits de communication. Ainsi, l'accessibilité à l'information pour le citoyen et pour les acteurs du milieu culturel se verra accrue.

Description du mandat : En collaboration avec la MRC de D'Autray, le contractuel sera responsable de:

- ✓ Supporter la MRC dans ses activités d'information et de communication;
- ✓ Coordonner les activités de rédaction d'un blogue (rédaction, recherche de contenu, révision, mise en ligne);
- ✓ Coordonner l'animation de certains réseaux sociaux; } Harmoniser et dynamiser les portails culturels de la MRC;
- ✓ En lien avec le nouveau portail Internet culture et patrimoine de la MRC, gérer et développer :
 - L'architecture de contenu Web
 - L'édition de contenu Web
 - L'ergonomie ou le design Web
- ✓ Au besoin, réaliser et/ou coordonner la production graphique d'éléments Web et le graphisme de nouveaux outils d'information et de communication;
- ✓ Réaliser des activités propices à favoriser la circulation de l'information;
- ✓ Participer à l'organisation d'événements;
- ✓ Mettre à jour les données;
- ✓ Recueillir le matériel nécessaire pour mettre à jour

Exigences / compétences recherchées :

- ✓ Bachelier (ère) en communication, ou dans un programme jugé pertinent;
- ✓ Expérience minimum de trois ans dans des fonctions similaires;
- ✓ Maîtrise du français parlé et écrit et excellente capacité rédactionnelle;
- ✓ Expertise au niveau des stratégies de communication et du Web;
- ✓ Aptitudes en conception graphique;
- ✓ Connaissance de WordPress;
- ✓ Aptitudes en photographie, en captation et en montage vidéo;
- ✓ Autonomie, polyvalence et esprit créatif;
- ✓ Capacité à organiser le travail et à gérer les priorités;
- ✓ Connaissance ou intérêt envers la culture, les arts et le patrimoine.

Conditions : Sur présentation de factures, le contractuel recevra la rémunération suivante :

Taux horaire : Minimum 20 \$/heure Maximum 27 \$/heure

Horaire flexible : 14 h à 21 h/semaine.

Durée : contrat variant de 15 à 20 semaines, débutant en avril 2017.

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir leur curriculum vitae avec une lettre de présentation avant 17 h, le 1er mars 2017 par courriel, à l'adresse suivante:

culture@mrcautray.qc.ca en indiquant en sujet la mention « Contractuel (le) en communication ». Seuls les candidats (es) retenus (es) pour une entrevue

4- MRC d'Autray : Appel de candidatures photographies

1. Nature du projet et les attentes de la MRC de D'Autray

La MRC de D'Autray cherche à réaliser quinze photographies d'œuvres d'art du territoire qui illustreront l'édition 2018 de son calendrier des collectes. Les photographies pourront être prises sur une période de huit mois à partir de l'octroi du



Municipalité de Saint-Cuthbert Bulletin municipal

présent contrat afin d'avoir des images des quatre saisons. Le photographe devra se déplacer dans les trois pôles de la région (pôle Brandon, pôle Berthier, pôle Lavaltrie-Lanoraie).

La MRC s'engage à fournir la liste exacte des œuvres à photographier. L'ensemble des photos prises devra être fourni par le photographe sur un support numérique en haute résolution (300 dpi minimum). La sélection finale des photographies se fera par des représentants de la MRC de D'Autray. La MRC paiera les droits d'auteur uniquement sur les photos sélectionnées. Au final, quinze photos seront sélectionnées. Le photographe s'engage à remettre à la MRC des photographies libres de tous droits.

La soumission doit être reçue à la MRC de D'Autray, au 550 rue De Montcalm à Berthierville ou par courriel à l'adresse suivante :

sproulx@mrcautray.qc.ca d'ici le jeudi 16 février 2017 à 16 h au plus tard.

2. Modalités de cession des droits afférente aux photographies

2.1 Mention de l'auteur de la ou des photographies

Les photographies mises à la disposition par l'auteur (photographe), en format numérique ou analogique, sont la propriété de l'auteur ou de ses ayants droit, la MRC ne peut acquérir que le droit de publication, reproduction ou de représentation. Conséquemment, la MRC s'engage à toujours mentionner le nom de l'auteur lorsqu'elle est responsable de la publication, reproduction ou représentation des photographies. La MRC s'engage aussi à ne pas modifier les photos de quelque manière que ce soit sans accord préalable de l'auteur. Seuls sont autorisés les recadrages nécessaires à la mise en page.

2.2 Droits des tiers représentés et des biens représentés

Le cas échéant, il appartient au photographe d'obtenir l'autorisation de publication des personnes photographiées, des propriétaires d'objets, de bâtiments ou d'œuvres photographiées.

5- Résultats Guignolée 2016

Lors de notre collecte du 3 décembre 2016, nous avons ramassé beaucoup de denrées, jouets, linge pour enfants et adultes ainsi que la somme de 2 300,00\$.

Merci aux gens de Saint-Cuthbert pour leur générosité (denrées et argent) et à nos principaux donateurs.

- Volailles Giannone (poulet)
- Desjardins Caisse de D'Autray (250\$)
- Chevaliers de Colomb de Saint-Cuthbert (100\$)
- Marché Saint-Cuthbert (pain)
- UPA (lait)
- Ferme Saint-Vincent (100\$)
- Municipalité de Saint-Cuthbert (100\$)
- Resto St-Cuthbert pour le dîner donné aux bénévoles de la journée du 3 décembre 2016.

Merci à tous les bénévoles pour cette journée ainsi que pour la journée de distribution le 20 décembre 2016.

Nous avons aidé 33 familles dont 53 adultes et 20 enfants.

Tous les vêtements et les jouets qui n'ont pas été distribués ont été donné à des œuvres de charité (Saint-Vincent-de-Paul, Maison de la famille)

Josée Bourgeault et Raymond Bourgeois, curé.